

Programme Doctoral Interfaces Pour le Vivant

Appel à Projets - 2021

Présentation et objectifs

L'ambition du programme doctoral **Interfaces pour le Vivant (IPV)** est de générer des recherches innovantes aux interfaces avec les sciences du vivant. L'ensemble de Sorbonne Université est concerné par ce programme qui s'appuiera sur les différents UFR ainsi que sur ses grands instituts.

Ce programme s'adresse aux études à l'interface avec les sciences du vivant allant de la biologie fondamentale aux études relevant d'aspects plus appliqués connectés à la santé mais en amont des recherches cliniques. Pour l'AAP 2021, le bureau du programme a décidé de reconduire un appel large sans thématique prioritaire.

Conditions d'éligibilité

Le Programme Doctoral est ouvert à tous les laboratoires rattachés à l'une des ED co-accréditées par Sorbonne Université. Les doctorants recrutés par le programme sont rattachés à l'ED de leur directeur de thèse, qui les gère comme tous ses doctorants (inscriptions, plan individuel de formation, soutenance, etc.).

Afin de favoriser au mieux la synergie entre disciplines, une co-direction de thèse sera demandée. **Le directeur de thèse, porteur principal du projet, doit être affilié à un laboratoire ayant comme tutelle Sorbonne Université.**

Le co-directeur peut éventuellement être affilié à un laboratoire d'un autre établissement y compris à l'étranger. Les deux directeurs de thèse devront appartenir à deux ED différentes et devront être titulaires de l'HDR.

Un directeur encadrant un doctorant IPV des promotions 2019 et 2020 ne peut pas candidater à l'AAP 2021.

Sélection des projets de recherche doctoraux (PRD)

La procédure de sélection se fait en deux temps (voir calendrier prévisionnel plus bas) :

- Examen des PRD par les ED. Le rôle de l'ED est de vérifier la qualité de l'encadrement et de l'environnement du projet doctoral ;
- Sélection des PRD par le Programme Doctoral, selon les critères définis par le bureau du programme.

Seuls les projets validés par les ED sont examinés par le programme.



Les critères de sélection sont en premier lieu l'interdisciplinarité, viennent ensuite l'ambition du projet qui doit être en adéquation avec la réalisation d'un travail de doctorat et la qualité rédactionnelle du projet qui doit permettre de bien comprendre les enjeux du projet pour quelqu'un n'appartenant pas à la discipline. La question biologique devra être clairement explicitée. Une attention sera portée au fait qu'une partie significative de l'activité de recherche du ou de la doctorante soit effectuée dans chacune des deux équipes.

Les projets de recherche retenus sont largement diffusés et mis en ligne sur le site du Collège des ED.

Sélection des candidats et inscriptions

L'attribution des contrats doctoraux se fera ensuite sur audition des candidats, l'adéquation projet-candidat sera évaluée par un jury dont les membres seront choisis pour leur expertise scientifique en fonction des projets retenus. Le jury comptera comme membres de droit le directeur du programme et un représentant des ED concernées.

Ces auditions précéderont les concours des ED laissant la possibilité aux porteurs de projet de concourir à la fois au programme IPV et au concours organisé par les ED.

Les modalités d'audition seront directement transmises aux candidats par le directeur du programme.

Calendrier prévisionnel

Lundi 15 février	Date limite d'envoi des PRD par mail à : - ED de rattachement pour validation - au programme : interfaces_pour_le_vivant@listes.upmc.fr Les documents à renvoyer au format pdf sont les suivants : - page 3 du présent AAP « NOM_1_IPV_2021 » - descriptif du PRD, 3 pages max « NOM_2_IPV_2021 »
Lundi 1^{er} mars	Date limite de validation par les ED
Lundi 15 mars	Sélection des PRD
Lundi 12 avril	Transmission par le Directeur de thèse porteur du projet du dossier du candidat retenu pour l'audition
Mardi 11 et mercredi 12 mai	Auditions des candidats
Mercredi 19 mai	Publication des résultats



Projet de Recherche Doctoral Concours IPV 2021

Intitulé du Projet de Recherche Doctoral :

Directeur de Thèse porteur du projet (titulaire d'une HDR) :

NOM : Prénom :

Titre :

e-mail :

Adresse professionnelle :

Unité de Recherche :

Intitulé :

Code :

Equipe de Recherche *(au sein de l'unité) :*

Intitulé :

Thématique de recherche :

Responsable d'équipe :

NOM : Prénom :

Ecole Doctorale de rattachement de l'équipe & d'inscription du doctorant :

Doctorants actuellement encadrés par le directeur de thèse (préciser le nombre de doctorants, leur année de 1ere inscription et la quotité d'encadrement) :

CO-DIRECTION *(obligatoire)*

Co-Directeur de Thèse (titulaire d'une HDR) :

NOM : Prénom :

:



Titre : HDR

e-mail :

Unité de Recherche :

Intitulé :

Code:

Equipe de Recherche (au sein de l'unité) :

Intitulé :

Thématique de recherche :

Responsable d'équipe :

NOM :

Prénom :

Ecole Doctorale de rattachement :

Ou si ED non SU :

Doctorants actuellement encadrés par le co-directeur de thèse (préciser le nombre de doctorants, leur année de 1ere inscription et la quotité d'encadrement) :

Cotutelle internationale : Non Oui, précisez Pays et Université :

Précisez ici les éventuels co-encadrants (non HDR)

Co-encadrant :

NOM

Prénom :

:

Titre :

HDR

e-mail :

Unité de Recherche :

Intitulé :

Code :

Equipe de Recherche (au sein de l'unité) :

Intitulé :

Thématique de recherche :

Responsable d'équipe :

NOM :

Prénom :

Ecole Doctorale de rattachement :

Ou si ED non SU :

Résumé (2 000 caractères maximum) :

**Joindre en annexe un descriptif du PRD avec références au format pdf
(« NOM_2_IPV_2021 » / 3 pages maximum, taille police 11)**

AVIS et VALIDATION de l'ECOLE DOCTORALE :

**à envoyer simultanément par e-mail à l'ED de rattachement et au programme :
interfaces_pour_le_vivant@listes.upmc.fr avant le lundi 15 février minuit.**